

Comité de pilotage du GIS artistique SCRIME

Jeudi 16 septembre 2021 à 10h

Salle 74 LaBRI – Bât A30 et Visioconférence : <https://bordeaux-inp-fr.zoom.us/j/3360544064>

Rédacteur : Myriam Desainte-Catherine

Présents :

Henri Bertin (UB, Directeur du département SIN), Xavier Blanc (LaBRI, Directeur), Magali Courtoux (UB, COREV, Chargée de projet Fédération des Plateformes), Paloma Accot (CNRS-SPN-DRIS, Juriste), Solène Lavergne (AST, Juriste), Philippe Moretto (UB, VP Recherche), Patricia Oudin (Région Nouvelle Aquitaine, chargée de mission), > via Zoom, Véronique Pallet (Bordeaux INP, VP), Chantal de Romance (DRAC, chargée de mission), > via Zoom, Julie Rosenkranz (MC – DGCA, chargée de mission), > via Visio RENATER, Myriam Desainte-Catherine (Directrice SCRIME), Christophe Gaydier (Chargé de communication Web SCRIME), Gaël Jatton (Régisseur SCRIME), Annick Mersier (Gestionnaire SCRIME)

Excusés :

Catherine Dupraz (Ville de Bordeaux), György Kurtàg (Coordinateur A&S SCRIME), Maxime Leschiera (CRR de Bordeaux, Directeur), Laurence Quemard (UB, Directrice Recherche et valorisation), Mickael Robert-Goncalves (MC), Olivier Serre (CNRS-INS2i - DAS), Jean-Marie Colin (Conseiller artistique SCRIME), Rémy Piazza (Adjoint administratif SCRIME)

Ordre du jour :

- 1) Approbation du CR du COPIL du 11 mars 2021
- 2) Plateforme : avenant, gouvernance, pilotage, services, équipements, expertise
- 3) Projets avec la DRAC
- 4) Budget 2021 et budget prévisionnel 2022
- 5) Questions diverses

Myriam Desainte-Catherine (MDC) ouvre la séance en excusant les absents : Olivier Serre qui remplace Adeline Nazarenko à la DAS de l'INS2i du CNRS n'a pas pu se libérer. Julie Rosenkranz (JR) excuse ses collègues du Ministère de la Culture, Solène Bellanger et Mickael Robert-Goncalves, qui ne sont pas en mesure de se connecter à la visio. Patricia Oudin (PO) et Chantal de Romance (CdR) ont rencontré des problèmes techniques avec la visio Renater, on a mis en place un zoom en supplément de la visio. Catherine Dupraz de la Maire de Bordeaux est absente mais une visite du SCRIME est prévue prochainement.

Maxime Leschiera s'excuse de ne pouvoir être présent à cause de ses obligations de rentrée au Conservatoire. Jean-Marie Colin est présentement retenu par une Résidence de création, Rémy Piazza en temps partiel n'a pu se libérer. CdR devra quitter la réunion au bout d'une heure.

S'ensuit un tour de table où chacun se présente.

MDC annonce le départ de Thibaud Keller et présente les nouveaux arrivants. Rémy Piazza, adjoint administratif à mi-temps, Robin Montfermé, Ingénieur Plateforme remplaçant de Thibaud Keller à partir du 1er octobre. Tous deux recrutés sur le budget du SCRIME-Université de Bordeaux.

1) Approbation du CR du COPIL du 2 juillet 2020

Philippe Moretto (PhM) relève p3 une faute sur l'orthographe d'Antoine Bouteilly, Magali Courtoux (MC) note que p4 il faut enlever "International" de "Comité international". Julie Rosenkranz (JR) corrige l'orthographe de son nom.

Ces erreurs étant corrigées, le CR est approuvé à l'unanimité.

2) Plateforme : avenant, gouvernance, pilotage, services, équipements, expertise

MDC informe le comité que le SCRIME a été labellisé plateforme cet été pour 3 ans.

Sur le fonctionnement de la fédération, MC déclare qu'il n'y a pas de changement particulier mais un accompagnement sur certains moyens comme le modèle économique, et sur des nouvelles idées d'organisation. Le SCRIME peut répondre à des appels à projets spécifiques comme le font certains départements de recherche. PhM encourage à maintenant travailler sur le modèle économique et à gagner en visibilité. MDC déclare que c'est une entrée dans une famille extrêmement prestigieuse, le SCRIME pourrait proposer aux autres plateformes ses services et mieux faire connaître ses équipements, partager ceux des autres et nourrir des collaborations pluridisciplinaires et artistiques.

Philippe Moretto (PhM) remet cette labellisation dans son contexte et rappelle les discussions avec la DRAC et la Région concernant l'évolution du statut du SCRIME, de la sécurisation des moyens. Il rappelle cependant que cette labellisation n'apporte pas de statut. La perspective de détacher le SCRIME du LaBRI ayant été écartée jusqu'à présent, le statut d'UMS par exemple n'a pas été considéré. Suite à une remarque de CdR sur le versement de subvention de l'État à l'ADERA, PhM répond qu'il n'y a pas d'incompatibilité et que cette pratique se fait pour d'autres plateformes. Il rappelle que l'ADERA a la capacité de gérer des subventions de l'État. Chantal de Romance (CdR) déclare que c'est possible mais l'ADERA demande un pourcentage important de la subvention accordée. PhM précise que l'état verserait au SCRIME/UB et le SCRIME/UB reverserait à l'ADERA. l'ADERA prenant 5% de fonctionnement et 15% d'hébergement. PhM et CdR clarifieront ce point. MDC précise que les 30k de la DRAC seront versés cette année à l'UB.

Il s'ensuit des échanges sur l'avenant qui portent sur les points suivants : durée de 4 ans, mandat de la direction 2 ans, pas de mention de l'ADERA mais une convention à part sera élaborée, ainsi que plusieurs autres modifications.

PhM précise que la labellisation n'impacte pas directement cet avenant. MDC décrit les différences et compositions du Comité de pilotage (CoPil), du comité A&S (COSA) et du CoDir, le COSA ayant un rôle de conseil

et le CoDir un rôle opérationnel. Le CoDir est composé d'une direction générale et d'une direction adjointe, assurées par les directions scientifique et artistique en alternant tous les 2 ans.

Patricia Oudin (PO) aborde la question de la signature de l'avenant. La séance plénière étant passée, il faut attendre la prochaine qui aura lieu en novembre. Il faudrait l'avoir très rapidement (sous 8 jours).

Concernant la gouvernance, Le CoPil décidera de la Direction Générale sur proposition de l'actuelle Direction.

On retirera le représentant de l'IdEx. La fédération des plateformes pourra être invitée. Concernant la direction du LaBRI, PhM demande à Xavier Blanc s'il est bien d'accord pour ne pas avoir de voix. Celui-ci répond qu'il considère que cela est correct. PO demande comment associer de près ou de loin le service culturel de l'UB. En effet, il pourrait être partenaire car éligible aux offres de la Région. MDC propose de l'inviter au COSA.

CdR demande d'ajouter quelque part « Travail en lien avec les ensembles de musique contemporaine de la Région Nouvelle Aquitaine »

CdR demande de spécifier le fait qu'il y aura un représentant ou un membre d'une équipe en résidence au COSA. PO propose un membre du MUSA. JR demande des précisions sur le COSA. MDC répond qu'il s'agit d'artistes et chercheurs associés aux activités du SCRIME. Le COSA a un rôle de conseil.

Il est décidé de mettre les derniers montants des subventions pour information, sans engagement des partenaires. Dans l'annexe de la convention initiale, apparaissaient les apports valorisés des partenaires. Ces apports auraient dû être mis à jour chaque année. Il faut réfléchir à la question des modes de calcul pour les valorisations. Mais on ne les fera pas apparaître dans la convention.

3) Projets avec la DRAC

En l'absence de Jean-Marie Colin et de CdR, MDC propose de reporter ce point. PhM demande cependant à être informé. MDC évoque les deux réunions conduites par la DRAC l'an dernier, avec une quinzaine d'ensembles pour monter des projets financés par les 30k€. Plusieurs visites ont eu lieu par la suite, et certains projets prennent forme. Notamment, trois projets émergent. Bien sûr, il y a les projets avec Proxima mis en place depuis maintenant un an, notamment avec une saison « Backstage », des résidences régulières à Hémicyclia et un projet d'académie en partenariat avec la mairie de Talence. Il y a un projet avec « Einstein on the Beach » pour un concert exclusivement féminin. Pour ce projet, toutes les pièces composées au SCRIME ont été numérisées et sont dorénavant accessibles pour écoute dans les studios du SCRIME grâce au travail de Rémy Piazza. Un projet d'une toute autre nature prend forme avec l'ensemble Ars Nova qui souhaite monter un réseau avec le TAP (Théâtre Auditorium de Poitiers) et le SCRIME et d'autres lieux de résidence. Il s'agirait de proposer un "circuit" de visites aux artistes en résidence dans la région. D'autres projets sont enclenchés avec d'autres ensembles.

PO propose de travailler avec l'OARA pour prendre en charge les frais de résidence artistique par exemple et d'alléger l'enveloppe de la DRAC. Elle précise que l'OARA est financièrement très soutenu par la Région et qu'il serait logique qu'un partenariat soit mis en place dans ce sens.

4) Budget 2021 et budget prévisionnel 2022

La direction a considéré qu'il était prématuré de présenter un budget prévisionnel avant ce comité. Seul le budget 2021 est examiné.

MDC parle des problèmes de trésorerie car les budgets ne sont pas tous arrivés surtout ceux de la DRAC (30k plan de Relance + 6k EAC). CdR ayant dû quitter la réunion, cette question n'est pas solutionnée.

Sur la question de recettes supplémentaires du fait de sa labellisation MC informe le comité que la Fédération n'accorde pas de budget direct mais le SCRIME pourra proposer des demandes dans le cadre d'AAP spécifiques.

PO doit rencontrer Charline Claveau (Nouvelle VP Région) pour évoquer la subvention 2022.

5) Questions diverses

MDC propose de fixer la prochaine réunion en janvier 2022 afin de nommer la nouvelle Direction du SCRIME. En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 11h30.

Prochaine réunion : Jeudi 13 janvier 2022 à 10h en salle 74 du LaBRI
